

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	13 juin 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	13 juin 2019	En exercice : 50 Présents : 36 Votants : 46

Séance du 19 juin 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi dix-neuf juin deux mille dix-neuf à dix-neuf heure, à la salle des Champs Blancs à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET (arrivé à 19 h 33), M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, M. Nicolas SORET, M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR (arrivé à 19 h 20), Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Claude GRUET, pouvoir à M. Bruno JAN,
Mme Régine PASQUIER, pouvoir à M. Nicolas SORET,
Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, pouvoir à M. Michel DEFRANCE,
M. Patrick LEMAISTRE, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER,
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. Bernard MORAIN,
Mme Laurence MARCHAND, pouvoir à M. Hassan LARIBIA,
Mme Emilie LAFORGE, pouvoir à M. Jacques COURTAT,
Mme Corinne BALLANTIER, pouvoir à M. Thierry LEAU,
M. Guy BOURRAS, pouvoir à Mme Sylvie BLANC,
Mme Laure FARO, pouvoir à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Gilles-Maxime POIBLANC,
M. Jean PARMENTIER,
M. Alain PETER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Ludivine DUFOUR

Objet : Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche Maria Montessori

Envoyé en préfecture le 28/06/2019

Reçu en préfecture le 28/06/2019

Affiché le 01/07/2019 SLO

ID : 089-248900938-20190619-ADM_2019_47-DE

Objet : Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche Maria Montessori

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, notamment son article 36,

Considérant que la délégation de service public conclue entre la CCJ et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'achève le 31 août 2019 relative à la gestion de la micro-crèche Montessori,

Considérant que la CCJ a entamé un travail de redéfinition de son besoin basé sur l'expérience tirée de l'exécution de l'actuelle délégation du service public. Elle souhaite se réinterroger sur le montage économique du service, notamment sur les points sensibles suivants :

- La question des facturations complémentaires liées au retard des parents ;
- Une détermination plus fine du montant de la participation de la CCJ au regard des horaires d'ouvertures (normaux ou atypiques) ;
- La recherche de nouvelles recettes comme la participation éventuelle d'autres collectivités (villes non membres de la CCJ dont les enfants sont accueillis par exemple).

Considérant que ces axes de travail nécessitent une collaboration étroite avec les différents partenaires. Or, il est difficilement envisageable d'entamer ces démarches en période pré-électorale.

Considérant que la prolongation d'une année supplémentaire de cette délégation permettra ainsi de soumettre le choix du mode de gestion, l'économie du contrat et le choix de l'attributaire en cas de gestion déléguée à l'assemblée délibérante composée de manière identique.

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, réunis le 6 juin 2019,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROLONGE** la délégation de service public d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 août 2020,
- **APPROUVE** les termes de l'avenant N°1 annexé,
- **AUTORISE** le président à signer cet avenant et tout document relatif à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Envoyé en préfecture le 28/06/2019

Reçu en préfecture le 28/06/2019

Affiché le 01/07/2019

ID : 089-248900938-20190619-ADM_2019_47-DE